

Loi constitutionnelle de 1867

Monsieur le Président, je ne crois pas à la rêverie ou à l'improvisation non plus, surtout lorsqu'il s'agit de décisions nationales majeures et j'estime qu'en l'occurrence, nous discutons d'un projet qui n'a aucunement, de près ou de loin, l'allure d'un consensus.

Monsieur le Président, ni parmi les intéressés principaux, ni dans l'ensemble de la population canadienne, il y a ce consensus.

Monsieur le Président, toute la question de ce qui fait ou non partie de la Capitale nationale pose le problème des symboles nationaux. En conséquence, il s'agit là d'une question très sensible.

S'il est vrai qu'au cours des 25 dernières années, le Canada s'est doté de symboles marquant son identité propre, il faut également noter que ces changements ne se sont pas faits sans heurts. Un geste ne prend une valeur symbolique que dans la mesure où le peuple auquel il s'adresse lui accorde une certaine légitimité. Un symbole est par essence même, monsieur le Président, le résultat d'un consensus.

Or, qui peut aujourd'hui présentement affirmer que le projet d'amender l'article 16 de la Loi constitutionnelle de 1867 rencontre un tel consensus au sein de la population? Un survol rapide des réactions possibles aux niveaux local, provincial et national semble indiquer tout au contraire qu'il existe de fortes raisons pouvant justifier une dure résistance.

Au niveau local, nous connaissons les relations de bon voisinage qui existent entre Hull et Gatineau, savoir laquelle des deux villes est la métropole de l'Ouest québécois?

Mme Mailly: Gatineau.

M. Cadieux: Je ne m'attendais pas à une autre réponse de ma collègue, monsieur le Président, et je suis probablement d'accord avec elle jusqu'à un certain point. Mais évidemment, monsieur le Président, ce n'est pas la question aujourd'hui et je ne voudrais pas m'immiscer dans des tracasseries régionales qui pourraient peut-être exister entre ces deux villes.

Mais c'est un exemple du problème que cela pourrait probablement causer.

Monsieur le Président, imaginez donc dans ces conditions ce que pourrait être le débat sur la question de la Capitale nationale, entre autres ici, à la Chambre, avec ma collègue qui pourrait évidemment à ce moment-là faire valoir ses intérêts particuliers, et je ne pourrais pas la blâmer d'en faire autant!

Au niveau provincial sait-on comment réagirait la province de Québec, monsieur le Président? A la fin des années 60, alors que le gouvernement fédéral ne faisait qu'acheter des parcelles de terrain ici et là, le gouvernement du Québec a mis sur pied la Commission Dorion afin d'étudier tout le dossier de l'intégrité du territoire. Rien ne laisse croire que le gouvernement du Québec a changé d'idée, monsieur le Président. Jusqu'à nouvel ordre, la Communauté régionale de l'Outaouais, qui a été créée suite aux recommandations de cette Commission, est toujours en place. L'Ontario, pour sa part, serait-elle prête à céder tout le territoire d'Ottawa, de Vanier, de Kanata et de certaines régions rurales avoisinantes aux mains d'un district fédéral? J'en douterais énormément. Je suis certain, au contraire, que le Québec et l'Ontario n'accepteraient jamais de céder une partie de leurs municipalités. A supposer que ces

provinces le fassent, quelle serait l'assiette fiscale des résidents de ce nouveau district fédéral?

Le gouvernement fédéral devra-t-il indemniser les gouvernements provinciaux pour l'infrastructure actuelle? Imaginez un peu, monsieur le Président, que l'on essaie d'évaluer le coût actuel de cette infrastructure et la dette par habitant que ce nouveau district fédéral reprendrait aux provinces et aux municipalités concernées. Au niveau national, monsieur le Président, avons-nous consulté l'ensemble des Canadiens et les gouvernements provinciaux? Savons-nous comment ils envisagent cet amendement? Je ne crois pas que nous soyons en mesure d'évaluer aujourd'hui, ou même de déterminer une telle certitude; au contraire!

J'affirme, monsieur le Président, que bâtir une capitale nationale, c'est une chose, mais soumettre prématurément le pays à une tâche patriotique complexe et à une épreuve constitutionnelle ardue, c'est une autre chose. Le Canada commence tout juste à se remettre des tribulations constitutionnelles imposées par le gouvernement antérieur. De grâce, laissons-le souffler un peu.

Victor Hugo a déjà écrit qu'on n'impose pas plus la paix qu'on impose l'aurore. Dans une moindre mesure, monsieur le Président, c'est un grain de sagesse qui peut s'appliquer dans la présente discussion. L'histoire a sa façon de faire les choses, elle y met du temps et, à l'exception du geste brutal et inutile des guerres, l'homme ne doit pas brusquer les choses. Au contraire, chaque chose en son temps.

J'estime, monsieur le Président, qu'il nous faudra nous pencher longuement et sérieusement sur les difficultés politiques et économiques immenses que le projet en cause pourrait imposer au peuple canadien. Conséquemment, je crois qu'il serait tout à fait logique qu'un tel projet...

[Traduction]

... soit bien repensé car, comme je viens de le dire dans l'autre langue officielle, je ne crois pas que le moment ou les circonstances se prêtent à un tel débat. Nous avons des problèmes économiques à résoudre tout de suite. En fait, le débat sur le budget est en cours à l'heure actuelle. Après ce que nous avons entendu aujourd'hui et hier, nous savons qu'il faut relancer l'économie canadienne.

Je ne crois pas que nous devrions consacrer trop de temps à essayer de reprendre un débat constitutionnel qui a déjà retenu trop longtemps la Chambre et qui a peut-être contribué à l'énorme déficit dont nous avons hérité car, à l'époque, le gouvernement ne se préoccupait pas de voir à ce que l'économie marche bien et à ce que l'on crée des emplois. Pour le moment, nous devons nous attacher à relancer l'économie et à créer les emplois dont les Canadiens ont un urgent besoin. La question constitutionnelle est un sujet intéressant, mais il nous faut mettre cette motion de côté parce que ce n'est pas le moment d'en débattre à l'heure actuelle, en dépit des efforts répétés du député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) pour présenter ce sujet. Une idée peut sembler très bonne en théorie, mais c'est quand elle est mise en pratique qu'il faut en subir les conséquences. Savons-nous quelles seraient ici les conséquences économiques, compte tenu des parties directement intéressées par ce projet? Je le répète, il y a 27 municipalités, deux administrations régionales et trois grands gouvernements.